

Conférence Régionale de la Fédération Internationale des
Géomètres

Marrakech, 2-5 décembre 2003

GESTION DES RISQUES AU MAROC

Par Melle Laila El Founti
(Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement)

1

PLAN DE LA PRESENTATION

- Introduction
- Stratégie globale de gestion des risques
- Etat actuel de la gestion des risques au Maroc
- Identification des risques naturels
- Identification des risques technologiques
- Actions entreprises pour améliorer la gestion des risques;
- Actions en cours ou programmées concernant la gestion des risques;
- Recommandations

Marrakech, 2-5 décembre 2003

2

INTRODUCTION

- La croissance des risques naturels et technologiques est un phénomène mondial préoccupant résultant de l'accroissement de la densité d'occupation des zones à risque et de l'augmentation du nombre des industries polluantes dont le fonctionnement peut avoir des incidences sur la santé humaine et sur l'environnement.
- La perte des vies humaines et la dégradation de l'environnement pourraient être limitées à condition de consentir des efforts à long terme de prévention, notamment par la mise en place de réseaux de surveillance et l'installation des habitations dans des zones sans risques.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

3

INTRODUCTION (suite)

- Les risques posent donc un défi mondial pour l'avenir et constituent un des problèmes majeurs du développement durable.
- L'amélioration de la gestion des risques est considérée parmi les actions définies pour une meilleure protection de l'environnement, la santé humaine et pour un développement durable.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

4

Stratégie globale de la gestion des risques

Moyens et éléments d'une stratégie globale de gestion des risques :

- un cadre juridique intégrant des dispositions sur la prévention des risques ;
- un cadre institutionnel adéquat de gestion des risques naturels et technologiques composé notamment des structures de l'administration centrale et des services extérieurs des collectivités locales ;
- des actions visant la connaissance des risques en impliquant la mise en place de services compétents, de réseaux de mesures, de cartographies et de base de données ;

Marrakech, 2-5 décembre 2003

5

Stratégie globale de la gestion des risques

- des actions de prévention et de mitigation des risques : aménagement du territoire et gestion de l'occupation du sol ;
- des dispositifs concernant l'alerte, la gestion des crises et l'organisation des secours : planification des moyens d'intervention, mise en place des cellules de crise et un dispositif de protection civile ;
- une évaluation des coûts induits et des modes d'indemnisation ;
- une sensibilisation et une éducation préalable des comportements du public face aux catastrophes et aux risques.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

6

Etat actuel de la gestion des risques

- Actions sectorielles réalisées par différents départements et institutions concernés par les risques.
- Ces actions sont nombreuses non coordonnées et non consolidées dans une stratégie globale visant à mettre en place les techniques et mécanismes de la prévention des risques en amont des programmes de développement et d'aménagement.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

7

Etat actuel de la gestion des risques

Cette situation résulte fondamentalement de :

- l'état lacunaire de la législation nationale et de l'absence d'une loi cadre portant sur la prévention des risques ;
- sur le plan institutionnel, l'organisation actuelle couronnée d'une multitude d'intervenants, montre une coordination insuffisante et difficile.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

8

Identification des risques naturels

Les principaux risques naturels auxquels le Maroc doit faire face sont :

- Les inondations ;
- Tremblement de terre (séisme d'Agadir...);
- Glissement et affaissement de terrains (dans le Rif...);
- Incendies de forêts
- Invasions d'acridiens ;
- Sécheresse et pénuries d'eau ;
- Erosion et désertification.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

9

Identification des risques technologiques

Plusieurs sources de nuisances et de risques technologiques sont relevés au Maroc dont les principaux auxquels le Maroc doit faire face sont :

- Incendies et explosions dans les installations industrielles et commerciales ;
- Pollution par les hydrocarbures ;
- Accidents de pollution des eaux superficielles et souterraines ;
- Accidents de transport ;
- Nuages radioactifs ;

Marrakech, 2-5 décembre 2003

10

Actions entreprises pour améliorer la gestion des risques (suite)

1- Mise en place du Plan d'Urgence National

Institué par le décret n°2-95-717 relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

11

Actions entreprises pour améliorer la gestion des risques (suite)

Objectifs :

- Prévenir et lutter contre toute forme de pollution marine.
- Coordonner l'action de prévention et de lutte menée par l'ensemble des départements concernés.
- Organiser l'intervention en cas de pollution avec rapidité et efficacité.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

12

Actions entreprises pour améliorer la gestion des risques (suite)

■ 2. Etude sur l'assistance en matière de gestion des risques :

Réalisée dans le cadre du programme LIFE de la Commission européenne, dont l'objectif est de doter le Maroc d'un cadre juridique et institutionnel adapté en matière de gestion des risques naturels et technologiques.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

13

Actions entreprises pour améliorer la gestion des risques (suite)

Les résultats de cette étude sont :

- ✓ des recommandations sur l'organisation institutionnelle ;
- ✓ des recommandations sur le renforcement juridique en matière de gestion des risques ;
- ✓ un plan d'action national sous forme de fiches projets en matière de gestion des risques naturels et technologiques.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

14

Actions entreprises pour améliorer la gestion des risques (suite)

3- Dialogue National sur la gestion des risques majeurs :

Ce dialogue est entamé suite à l'atelier national sur les risques majeurs organisé les 26 et 27 février 2003, et dont l'objectif est de débattre entre tous les acteurs nationaux concernés, les mesures prises en matière de prévention des catastrophes naturelles et technologiques, d'atténuer les impacts néfastes de ces catastrophes sur l'environnement, les secteurs socioéconomiques et la santé humaine et de développer une stratégie nationale de prévention et de gestion de ces risques.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

15

Actions entreprises pour améliorer la gestion des risques (suite)

Les principales recommandations issues de cet atelier sont :

- Renforcement du cadre réglementaire et législatif.
- Mise en place d'une commission interministérielle sur les risques.
- Renforcement des capacités techniques en matière de gestion et de contrôle des risques.
- Renforcement de la prévention par l'information, l'éducation, la formation et la sensibilisation de tous les acteurs.
- Organisation des tables rondes thématiques sur les risques majeurs.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

16

Actions en cours ou programmées concernant la gestion des risques

- Organisation des tables rondes sur les risques majeurs et dont la première était sur la prise en compte de la notion de risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
- Elaboration de plans de prévention des risques liés à la gestion des produits chimiques dangereux.
- Etude liée à l'évaluation des impacts des exploitations minières sur l'environnement et la santé
- Inventaire des sites exposés aux glissements de terrains.
- Etude sur la vulnérabilité des côtes marocaines à la pollution par les hydrocarbures.
- Formation des inspecteurs des risques industriels et de l'environnement est en cours de mise en place.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

17

Recommandations

- Mettre en place une commission de coordination institutionnelle,
- Mettre en œuvre le plan d'action validé par le CNE ,
- Renforcer le cadre juridique en intégrant les risques dans la législation sectorielle et dans les documents d'aménagement du territoire et la loi sur l'urbanisme,
- Renforcer la collaboration et la coordination pour mettre en oeuvre le plan d'action sur les risques,
- Doter le pays de plans de prévention des risques naturels et technologiques.

Marrakech, 2-5 décembre 2003

18